

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Absents Excusés : Sandrine FAVRE, Bernard LAFFOND, Jean-François ROUSSET.

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Inscription de chemins d'exploitation dans le réseau de chemins ruraux

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le chemin d'exploitation n°10 est présumé appartenir aux propriétaires riverains.

Conformément à l'article L162-1 du Code rural, le chemin pourra être considéré comme rural si :

- le chemin est affecté à l'usage du public,
- l'entretien est assuré par la commune,
- il sert à la continuité d'un itinéraire de randonnée.

Le conseil municipal demande l'intégration du chemin d'exploitation cité ci-dessus dans son domaine privé et demande de le renommer chemin d'exploitation n°10 qui devient « Chemin rural du Bousquet ».

2- Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le PDIPR a pour objet d'assurer la continuité des itinéraires de randonnée. Il précise qu'il conviendrait d'inscrire le chemin rural du Bousquet au plan.

Le conseil municipal adopte favorablement cette délibération.

3- Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un groupement de commande est créé par le SIEDA, dans le dessein de passer des marchés concernant l'acheminement et la fourniture d'électricité, ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Monsieur le Maire précise qu'il sera opportun d'y prendre part, étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande précité.

4- Adhésion à un groupement de commande en matière de matériel informatique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le SMICA propose de constituer un groupement de commande pour l'« achat de matériel informatique ». Il précise que la commune pourrait ainsi réaliser des acquisitions par bons de commande, ce qui lui permettra d'obtenir des tarifs négociés.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande précité.

5- Engagement de la commune dans la démarche « zéro phyto »

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2017 les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Il indique qu'un bureau d'études a été sollicité afin d'accompagner la commune pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires et d'un plan de désherbage. La commune sera accompagnée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Occitanie, à hauteur de 70 % pour l'étude et 10% pour l'acquisition de matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager la commune dans la démarche « Zéro phyto ».

6- Indemnités des élus : adaptation règlementaire

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités des élus sont fixées par référence à l'indice terminal de la fonction publique. Cet indice a évolué au 1^{er} février 2017, et connaîtra une nouvelle révision en janvier 2018. Une délibération a été prise le 9 avril 2014, fixant la valeur de l'indice terminal à 1015. Monsieur le Maire propose de reformuler cette délibération, sans indiquer le montant du traitement de l'indice brut terminal. Il propose de maintenir le pourcentage des indemnités, et rappelle qu'il correspond à 31% de l'indice brut pour le Maire, et 8.25% pour un adjoint.

Le conseil municipal délibère favorablement à 9 voix ; deux abstentions et un contre.

7- Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation de se mettre en conformité de ses établissements recevant du public et de s'engager par la signature d'un Ad'AP. Le montant total des travaux HT de mise en accessibilité est estimé à 80 945 €. Il propose de s'engager dans une mise en conformité sous 3 ans.

Le conseil municipal valide la programmation pluriannuelle proposée et approuve l'Ad'AP présenté, et autorise Monsieur le Maire à le déposer en Préfecture.

8- Gestion du cimetière : proposition d'achat d'un logiciel

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une présentation a été effectuée en mairie concernant l'acquisition d'un logiciel destiné à la gestion du cimetière. L'achat du logiciel ainsi que la création de l'ensemble des données des 3 cimetières de la commune s'élève à 10 799.60 € HT.

Le conseil municipal délibère favorablement à 8 voix ; deux abstentions et deux votes « contre ».

9- Décision modificative n° 1 du budget général

Monsieur le Maire indique que, pour financer l'acquisition du logiciel, la décision modificative suivante est nécessaire :

BUDGET GENERAL - Investissement

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
2315—167 : Espaces Naturels Sensibles	- 1 000 €	
2051 : logiciels	+ 1 000 €	

Le conseil municipal délibère favorablement à 10 voix ; une abstention et un vote « contre ».

10- Mise en œuvre nouveau régime indemnitaire : avis Comité Technique Départemental

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les modalités proposées par la commune concernant les modalités de mise en place du nouveau régime indemnitaire (le RIFSEEP) ont reçu un avis favorable par le Comité Technique Départemental.

Monsieur le Maire transmet une information de la Préfecture qui indique que le Ministère de l'Intérieur dont le corps d'adjoints techniques sert de référence, n'a pas encore formellement adhéré. La mise en œuvre du RIFSEEP pour ce cadre d'emplois ne pourra intervenir qu'à publication de cet arrêté.

Il est proposé d'instaurer un RIFSEEP selon les critères d'attribution déterminés lors du conseil municipal du 10 février 2017, concernant le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime indemnitaire, et autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versé aux agents concernés.

11- Questions diverses

- Parcours ENS : le conseil départemental a créé des parcours de découverte sur ses espaces naturels sensibles. Un parcours a été mis en place sur les Rougiers : le site internet espacenature.aveyron.fr et une application mobile ont été mis en place.
- Cœur de Village : voir pour une présentation du diagnostic CAUE semaine du 24 juillet, vers 17 h
- Une boîte à livres sera prochainement installée dans le village
- Contrôle des bornes à incendie par un organisme agréé

Fin de séance à 24H